

EDITO

Robert Badinter :

la mémoire vive d'une justice humaniste

Le 5 avril 2016 restera une date marquante dans l'histoire de l'École nationale d'administration pénitentiaire. À l'invitation des élèves de la 45^e promotion des directeurs des services pénitentiaires, Robert Badinter franchissait pour la première fois le seuil de cette école à Agen, apportant avec lui la mémoire d'une vie consacrée à la justice et à la dignité humaine.

J'eus l'honneur de l'accueillir à la médiathèque de l'ÉNAP et au Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines. Il visita l'espace muséal Pierre Cannat, où il découvrit, avec une émotion palpable, la valise contenant encore les affaires de Roger Bontems, qu'il avait défendu en 1972. Cette affaire fut son premier grand combat contre la peine capitale. Voir cet objet, témoin silencieux d'un drame judiciaire, rappelait à quel point son engagement contre la peine de mort s'était forgé dans la douleur et la révolte.

Mais au-delà de ce souvenir, ce fut toute son œuvre que l'ÉNAP honora ce jour-là. Avocat, professeur, ministre, président du Conseil constitutionnel, sénateur : derrière tous ces



visages, la même volonté, celle de bâtir une justice humaniste. Son combat pour l'abolition de la peine de mort demeure le sommet de son action, mais il a aussi œuvré sans relâche à humaniser la prison, à ouvrir ses murs à la culture, au sport, à la réinsertion, et à défendre la dignité des personnels pénitentiaires.

Sa venue à Agen ne fut pas seulement un hommage rendu à son passé. Elle fut une rencontre vivante entre une génération qui a incarné les grands combats de la justice et une autre, en formation, appelée à poursuivre cette mission. Pour les élèves présents, écouter Robert Badinter, c'était entendre un appel : ne jamais réduire la prison à une sanction aveugle, mais toujours la penser comme une étape, une possibilité de relèvement.

Ce jour-là, à travers ses mots et à travers l'émotion d'une valise retrouvée, Robert Badinter nous rappelait que la justice n'est véritablement grande que lorsqu'elle choisit l'humanité.

Paul Mbanzoulou

Directeur de la Recherche et de la Diffusion (ÉNAP)

la Lettre du

N° 33

**OCTOBRE
2025**



La Lettre du Crhpc

CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

SOMMAIRE

A l'occasion de l'entrée au Panthéon de **Robert Badinter** le 9 octobre 2025, la Lettre du CRHCP met en lumière son action et son héritage pour l'administration pénitentiaire

- Page 1** Robert Badinter : la mémoire vive d'une justice humaniste, par **Paul Mbanzoulou**
- Page 2** Robert Badinter et l'administration pénitentiaire : héritage et permanences, par **Laurent Cousson**
- Page 3** Leçon d'humanité, rencontre avec Robert Badinter, par **Virginie Paviza**
- Pages 4-5** Administration pénitentiaire : les années Badinter
- Page 6** A écouter, à regarder



Robert Badinter et l'administration pénitentiaire : héritage et permanences



Auteur en 1973 de l'ouvrage « L'exécution », pour relater le procès de Claude Buffet et Roger Bontems, et amorcer son combat victorieux contre la peine de mort, Robert Badinter devenu garde des Sceaux s'est ensuite engagé dans un nouveau combat vis-à-vis de l'exécution, cette fois, des peines privatives de liberté.

Le bilan de son ministère (1981-1986), largement centré sur l'amélioration des conditions de détention, est moins marquant quant à l'évolution statutaire, symbolique, ou des conditions de travail du personnel pénitentiaire.

Pourtant, deux générations plus tard, la revendication de son héritage perdure et, même, se renforce. Pour preuve, le double hommage rendu par les promotions de directeurs titularisées le 12 septembre dernier sur le champ d'honneur de l'ÉNAP. Ainsi du discours du délégué de la 17^e promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation, sollicitant Howard Becker pour nom de baptême en hommage aux travaux d'un sociologue établissant déviance et délinquance comme des faits sociaux – emportant donc une part de responsabilité collective dans ces processus –, et citant Robert Badinter parmi les personnages publics s'étant inscrits dans cette dynamique. Ainsi aussi de la 53^e promotion de directeurs des services pénitentiaires, baptisée Myriam Ezratty en hommage à la première femme directrice de notre administration, et nommée à ce poste par Monsieur Badinter en 1983.

Le refus d'une stigmatisation excessive des prisonniers, d'une « double peine » venant écraser leur temps de détention et par là empêcher tout travail efficient des personnels pénitentiaires en dehors de la seule garde, s'incarnait hier dans la suppression des quartiers de haute sécurité, dans la place inédite accordée à la culture en détention ou dans la suppression du costume pénal. Il s'exprime aujourd'hui au travers de la sécurité dynamique et des modules de respect, qui font l'objet de modules déterminants dans les parcours de formation initiale de nos apprenants.

Ce souci d'égalité professionnelle, de décroisement et de valorisation des compétences avait permis de lancer fin 1983 les premiers travaux préparatoires à l'ouverture de postes, en détention masculine, au profit des surveillantes. Quarante années plus tard, la 222^e promotion d'élèves surveillants compte en son sein 30 % de femmes ...

L'héritage pénitentiaire de Robert Badinter est donc bien vivant. Notre administration – et notamment ses jeunes cadres – le revendique et s'en inspire. Dans le contexte à tout le moins exigeant qui attend, dans les SPIP et les établissements pénitentiaires, celles et ceux que nous avons l'honneur de former, la panthéonisation de cette grande figure morale nous encourage, et nous oblige.

Laurent Cousson

Directeur adjoint de l'École nationale d'administration pénitentiaire



Le 1^{er} décembre 1981, Robert Badinter se rendait pour la première fois à l'École nationale d'administration pénitentiaire, alors implantée sur le site de Plessis-le-Comte, à Fleury-Mérogis, pour une rencontre avec les personnels et les élèves en formation. Crédit photo : Coll. ENAP-CRHC

Robert Badinter à l'ÉNAP le 5 avril 2016



Robert Badinter et Sophie Bleuet, directrice de l'ÉNAP

Leçon d'humanité, rencontre avec Robert Badinter

Il est des voix qui traversent les âges, des instants qui demeurent à jamais. Rencontrer Robert Badinter appartient à ces instants rares où l'on reçoit, avec humilité, une leçon d'humanité.

À l'ÉNAP, en 2016, j'eus le privilège de rencontrer celui dont le nom demeure indissociable de l'abolition de la peine de mort en France. À l'initiative d'élèves directeurs des services pénitentiaires, une intervention fut organisée en amphithéâtre, devant un parterre d'élèves attentifs, suspendus à chacun de ses mots. Lorsque Robert Badinter fit son entrée, la salle se figea, traversée par une attention dense et presque palpable. Derrière l'autorité de l'homme d'État, se révélait pourtant une présence douce, un regard attentif et une voix à la fois ferme et apaisée. On sentait dans l'air une émotion collective : la fierté d'être témoin d'un instant historique, et l'inspiration que chacun puisait dans sa parole pour nourrir sa propre mission.

Les questions affluaient, parfois abruptes, comme pour éprouver la solidité de sa pensée. Il demeurait serein, accueillant chaque question comme une invitation. Dans cette maîtrise tranquille, je perçus la profondeur d'une conviction qui ne l'avait jamais quitté : la justice n'existe que si elle s'ancre dans la dignité de chaque être humain.

Cinq ans plus tard, à l'occasion d'un entretien pour un documentaire réalisé par l'ÉNAP, dans la clarté feutrée de son

bureau parisien, je retrouvai cet éclat. Avant même que ne débute l'entretien, il évoqua avec gravité le poids de la peine capitale, non pas seulement comme un drame pour la société, mais aussi pour les personnels pénitentiaires à qui revenait la tâche d'accompagner les condamnés dans leurs ultimes instants. Puis, se tournant vers la fenêtre, le regard perdu dans ses pensées, il murmura : « Vous vous rendez compte, à vol d'oiseau, nous sommes à cinq minutes d'un lieu où l'on tranchait des têtes... ». Dans ce silence habité, toute la tragédie de l'histoire se condensait, toute la fragilité de la civilisation, et la victoire arrachée par l'humanité.

*Pour Madame La Directrice
des personnels et les élèves
de l'ÉNAP, cette grande institution
formative et humanitaire,
un très cordial hommage,
R. Badinter
5 Avril 2016*

Message de Robert Badinter dans le livre d'or de l'ÉNAP

Lors de nos échanges, la vivacité de son esprit me saisit. Il égrenait, avec une précision sidérante, l'histoire de l'abolition à travers le monde, remplaçant chaque loi, chaque pays, dans le souffle des époques et des contextes qui les avaient façonnés. Sa mémoire, prodigieuse, me laissait presque étourdie, et derrière tant de savoir, se révélait une humilité désarmante. Robert Badinter n'était pas seulement l'avocat, le ministre, l'icône : il était un veilleur, un éclairer, un homme qui, par la force de son humanité, traçait un chemin que nous avons le devoir de poursuivre.

Aujourd'hui, son nom s'élève au Panthéon, mais son héritage demeure en chacun de nous, telle une exigence qui irrigue nos consciences.

Virginie Paviza

Chargée de communication
(Unité Communication et Événementiel, ÉNAP)



Robert Badinter a occupé les fonctions de garde des Sceaux entre 1981 et 1986. L'équipe du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines a sélectionné 11 dates qui ont marqué l'évolution de l'administration pénitentiaire pendant ces 5 années.

26 février 1982

SUPPRESSION DES « QUARTIERS DE HAUTE SÉCURITÉ »

Créés en 1975, lors de la réforme Lecanuet, les quartiers de sécurité renforcée (Q.S.R) et quartiers de plus grande sécurité (Q.P.G.S), plus connus sous le nom de « quartiers de haute sécurité » (Q.H.S.), visaient à regrouper « les condamnés qui, par leur personnalité ou leur comportement, ne peuvent être affectés ou maintenus dans un autre établissement ».

Le régime de détention y est particulièrement strict : fouilles quotidiennes, changements réguliers de cellule, effets personnels limités, vitres opaques, lits et chaises scellés au sol, isolement ... Accusés de « fabriquer des fauves », ces quartiers sont régulièrement dénoncés du fait de la subjectivité de l'évaluation de la dangerosité et du large pouvoir discrétionnaire laissé à l'administration pénitentiaire. Le 24 juillet 1981, une commission d'études sur les quartiers de sécurité renforcée et quartiers de plus grande sécurité est mise en place à la Chancellerie.

Au terme de son enquête, elle préconise, le 7 novembre 1981, l'abandon de ces quartiers spécifiques. Le décret du 26 février 1982 acte leur suppression.

23 juin 1981

ROBERT BADINTER EST NOMMÉ GARDE DES SCEAUX

9 octobre 1981

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE

Le débat entre partisans de la peine de mort et abolitionnistes court tout au long des 19^e et 20^e siècles. Dans les années 1970, plusieurs faits divers très médiatisés en raison de leur atrocité marquent les esprits. Mais à contre-courant de l'opinion publique, le combat pour l'abolition se poursuit. Robert Badinter en est la figure de proue. Régulièrement sollicité comme avocat de la défense, il est profondément marqué par l'exécution de Roger Bontems (1972) dont il n'a pu obtenir la grâce présidentielle. En 1977, il obtient la perpétuité pour Patrick Henry.

Proche de François Mitterrand, il est nommé garde des Sceaux du nouveau gouvernement en 1981. Il entreprend aussitôt la mise en œuvre de la proposition 53 du programme socialiste : « Abrogation de la peine de mort ». Le 9 octobre 1981, à l'issue du vote favorable de l'Assemblée nationale (18 septembre) puis du Sénat (30 septembre), la peine de mort est abolie en France.

Pour l'administration pénitentiaire, cela signifie la suppression des quartiers des condamnés à mort et la fin des exécutions capitales qui se déroulaient au sein des prisons depuis 1939.

26 janvier 1983

ALLÈGEMENT DES CONTRAINTES DE LA VIE CARCÉRALE

Nourri par le travail de la Commission d'étude sur la vie quotidienne dans les prisons créée en mars 1982, le décret du 26 janvier 1983 engage l'administration pénitentiaire française dans un processus de modernisation et d'humanisation de la prison :

- > les contraintes liées à l'incarcération sont allégées : suppression de la tenue pénale, droit de décorer la cellule de façon personnelle, autorisation de fumer, développement des activités socio-culturelles et sportives.
- > le texte vise également à assurer une meilleure communication des personnes détenues avec le monde extérieur : simplification des formalités de délivrance des permis de visite, généralisation des parloirs sans dispositif de séparation, droit du détenu de correspondre avec toute personne de son choix, accès aux communications téléphoniques pour les condamnés des maisons centrales.
- > enfin, le transfert de l'inspection médicale de l'administration pénitentiaire à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) amorce de manière significative le décloisonnement entre les services médicaux pénitentiaires et les services de la Santé publique.

NTIAIRE : LES ANNÉES BADINTER

10 juin 1983

INSTITUTION DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (TIG)

Le principe d'une peine intermédiaire entre l'amende et la prison apparaît simultanément en Angleterre et aux États-Unis dès la fin du 19^e siècle. Méfiante, la France y reste longtemps hostile. A partir de 1947, Paul Amor et Pierre Cannat tentent de relancer le débat autour d'une peine alternative à la prison, suivant l'exemple anglo-saxon. Progressivement, les magistrats français s'intéressent au modèle du *community service*.

Les expérimentations lancées au niveau local et régional en 1982 sont encourageantes. Le 10 juin 1983, le Parlement instaure le travail d'intérêt général : la mesure, défendue par Robert Badinter, est massivement soutenue par les Français (83% selon les sondages).

CRÉATION DU JOUR-AMENDE

Peine alternative à l'incarcération née en Scandinavie au début du 20^e siècle, le jour-amende consiste pour le condamné en une contribution financière quotidienne durant un nombre de jours définis par le juge.

Le montant du jour-amende est fixé en fonction des ressources du condamné. S'ils ne sont pas payés, les jours-amendes sont convertis en journées d'emprisonnement.

18 avril 1983

MYRIAM EZRATTY EST NOMMÉE DIRECTRICE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Nommée par Robert Badinter, elle est la première femme à occuper ce poste. Magistrat, elle a été directrice de l'éducation surveillée de 1981 à 1983.

30 janvier 1984

AMÉLIORATION DU RÉGIME DE DÉTENTION DES MINEURS

Le principe de l'isolement la nuit est maintenu. Cependant, pour permettre une adaptation à la personnalité de chacun, on prévoit la possibilité d'affecter les mineurs en cellule multiple. En matière disciplinaire, la punition de cellule est supprimée pour les mineurs de 16 ans ; pour les mineurs de 16 à 18 ans, la durée de cette punition est limitée à 15 jours dans les cas de violences contre les personnes et à 5 jours dans les autres cas.

Le juge des enfants est invité à visiter au moins une fois par an la maison d'arrêt de son ressort pour y vérifier les conditions de détention des mineurs.

2 mai 1984

RESTRUCTURATION DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Cette restructuration vise notamment 2 objectifs :

- > réunir au sein d'une même sous-direction l'ensemble des services dédiés aux missions de sécurité et de réinsertion en milieu fermé
- > créer une division entièrement dédiée au milieu ouvert afin de développer les moyens alloués aux peines substitutives à l'emprisonnement. Cette nouvelle division a également pour mission de répondre aux orientations générales de la politique du Gouvernement en ce qui concerne la contribution des collectivités locales et du secteur associatif à l'action post-pénale et à la prise en charge des personnes soumises à des mesures de contrôle.

Décembre 1985

PREMIÈRES TÉLÉVISIONS EN CELLULE

La télévision entre pour la première fois dans les prisons françaises en 1975, pour une utilisation collective et en journée uniquement. Instrument de contact avec l'extérieur, elle permet d'éviter la désocialisation des personnes détenues.

Dès 1980, on envisage son introduction dans les cellules, mais il faut attendre décembre 1984 pour qu'une expérimentation soit réalisée au centre pénitentiaire de Rennes. Devant le bilan positif (amélioration du climat de la détention et baisse de la consommation médicamenteuse), il est décidé de généraliser l'accès individuel à la télévision.

La date de mise en application est fixée au 15 décembre 1985. Dans les faits, il faudra attendre parfois plusieurs mois pour régler les problèmes techniques et organiser la location des téléviseurs, via les associations socio-culturelles et sportives des établissements.

6 août 1985

DÉCRET MODIFIANT 107 ARTICLES DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Le décret du 6 août 1985 poursuit les efforts de modernisation de l'exécution des peines et d'amélioration des conditions de détention :

- > assouplissement des conditions d'octroi des mesures d'individualisation pour les condamnés à de courtes peines et les détenus purgeant une contrainte par corps
- > le juge de l'application des peines doit désormais être consulté pour toute décision d'affectation du détenu condamné et dispose de possibilités d'investigation
- > meilleure structuration des services socio-éducatifs pour faciliter les échanges d'informations entre les travailleurs sociaux des milieux ouverts et fermés
- > création du Comité interministériel de coordination de la santé en milieu carcéral
- > diversification et amélioration des modalités et des conditions de travail pour les personnes détenues
- > amélioration des modalités d'intervention de la commission de surveillance instituée auprès de chaque établissement pénitentiaire

NTIAIRE : LES ANNÉES BADINTER

28 janvier 1986

ROBERT BADINTER INAUGURE LE NOUVEAU CENTRE DE DÉTENTION DE MAUZAC

En 1986, le site pénitentiaire de Mauzac créé en 1939 s'agrandit : le nouveau centre de détention, présenté comme une prison modèle, est construit et aménagé à l'initiative de Robert Badinter et de Myriam Ezratty.

Il est constitué de 21 pavillons, comprenant chacun 12 cellules individuelles (dont les détenus ont les clés) et un petit jardin. Les détenus y cuisinent, font les courses à l'épicerie de l'établissement, et prennent le repas en commun. Le matin est consacré au travail sur l'exploitation agricole, l'après-midi est dédié au sport et aux activités culturelles.

Autre innovation : 2 studios doivent permettre aux personnes détenues de recevoir leur famille dans un cadre privé pendant 24 ou 48 heures. En responsabilisant les personnes détenues et en leur donnant le maximum d'autonomie dans l'espace fermé de la prison, l'accent est mis sur la préparation à la sortie et à la réinsertion, pour éviter la récidive et la désocialisation.

25 janvier 1986

PREMIER PROTOCOLE D'ACCORD CULTURE/JUSTICE

En 1981, les arrivées de Jack Lang au Ministère de la Culture, porteur d'une politique de conquête des publics éloignés de la culture, et de Robert Badinter au Ministère de la Justice, sensible aux thématiques des droits de l'homme et la réinsertion, donnent une impulsion sans précédent au développement de l'action culturelle en détention.

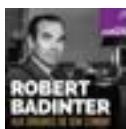
Il s'agit notamment de décroisonner cette action en favorisant l'intervention de partenaires extérieurs, de sortir du bénévolat et d'augmenter la qualité des activités culturelles proposées, mais aussi de privilégier les actions susceptibles de favoriser un réel investissement personnel des détenus.

Réflexions et expérimentations débouchent sur la signature, le 25 janvier 1986, du premier protocole d'accord Culture/Justice. 4 objectifs y sont affirmés : favoriser la réinsertion, encourager les prestations de qualité, valoriser le rôle des personnels pénitentiaires et sensibiliser et associer les instances régionales.

19 février 1986

Robert Badinter, nommé à la présidence du Conseil constitutionnel par le président de la République, quitte ses fonctions de garde des Sceaux

A écouter



Robert Badinter, aux origines de son combat (France Culture)

Robert Badinter se dévoile au cours d'une série de quinze entretiens diffusés en 2002 sur France Culture dans la collection «Mémorables». Au micro de Joël Calmettes, l'ancien juriste et avocat revient sur tous les grands moments qui ont façonné sa vie, son œuvre, sa carrière.



Robert Badinter – série « Passé composé, figures du siècle » (INA)

L'Institut National de l'Audiovisuel (INA) est à l'origine d'une série d'entretiens visant à recueillir et rassembler le récit de grandes figures ayant marqué de leur empreinte notre histoire contemporaine. Robert Badinter se livre ici dans un entretien de 4 heures.



Robert Badinter, rendre justice (RadioFrance)

Une sélection d'entretiens et d'émissions consacrés à Robert Badinter, sur les chaînes de RadioFrance.



Le discours intégral de Robert Badinter réclamant l'abolition de la peine de mort (1h25)

Le 17 septembre 1981, le ministre de la Justice Robert Badinter demandait aux députés de l'Assemblée nationale d'abolir la peine de mort. Un discours inscrit dans la mémoire nationale.



A regarder



«La peine capitale et les 40 ans de l'abolition» (41 min.)

Réalisé par notre collègue Jean-François Alonzo, ce film donne la parole à des témoins d'une période révolue, une période où la peine de mort existait encore en France. Au côté du témoignage de Robert Badinter, ministre de la Justice de 1981 à 1986, s'expriment Gérard Gouzes, député du Lot-et-Garonne (1981-1986), présent lors des débats parlementaires sur l'abolition, ainsi que 4 anciens surveillants ayant côtoyé des condamnés à mort ou assisté à une exécution.



Une exposition

« Robert Badinter, la justice au cœur » - Crypte du Panthéon,
du 11 octobre 2025 au 8 mars 2026

À l'occasion de l'entrée au Panthéon de Robert Badinter le 9 octobre 2025, le Centre des monuments nationaux présente, au sein de la crypte du monument, une exposition en hommage à l'homme politique. L'exposition reviendra sur la genèse de son engagement, marqué très tôt par l'expérience de l'antisémitisme pendant la Seconde Guerre mondiale, l'héritage familial, son combat en faveur de l'abolition de la peine de mort et ses autres grands combats d'homme politique. À travers une sélection de documents, photographies, extraits audiovisuels, objets personnels et ouvrages emblématiques, le visiteur est invité à parcourir le destin de l'homme politique. Le parcours s'articule en trois volets, chacun placé sous le signe d'une figure tutélaire qui a inspiré Robert Badinter : Émile Zola, Victor Hugo et Condorcet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Robert Badinter est l'auteur de 2 pièces de théâtre qui se déroulent en détention :

C.3.3, qui évoque le procès pour homosexualité d'Oscar Wilde et les années qu'il passa ensuite en prison

Cellule 107, qui imagine la rencontre (réelle) entre Pierre Laval et René Bousquet, en octobre 1945, dans une cellule du quartier des condamnés à mort, à Fresnes

Il est aussi l'auteur du livret de l'opéra **Claude** de Thierry Escaich, adapté du court roman de Victor Hugo, **Claude Gueux** : l'histoire d'un détenu condamné à mort pour l'assassinat du directeur des ateliers de la maison centrale de Clairvaux.

L'ÉQUIPE DU CRHCP

FHH Fabienne Huard-Hardy enseignante chercheuse en histoire du droit, cheffe d'unité

MB Mickaël Boyer chargé de formation en histoire

MPG
IG

Marie-Pierre Glize adjointe administrative

Isabelle Guérineau chargée d'études documentaires

DÉPARTEMENT DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES, HISTORIQUES ET DES ACTIONS CULTURELLES : Sara Di Santo Prada, responsable

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA DIFFUSION : Paul Mbanzoulou, directeur, et Sara Di Santo Prada, adjointe au directeur



« Histoire et patrimoine pénitentiaire » : accès à nos parcours thématiques, expositions, ressources audiovisuelles ...

Catalogue du CRHCP :
<https://enapagen2.bibenligne.fr/>
Bibliothèque numérique :
<https://enapagen3.bibenligne.fr/>

Contacts :

Mail : crhcp.enap@justice.fr
05 53 98 91 43 (bibliothèque)
05 53 98 91 32 (musée)

Accueil du public :

Le lundi de 13h à 18h30
Les mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 18h30
Le vendredi de 8h30 à 17h30

la Lettre du

N° 33
OCTOBRE 2025

CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

ISSN 1959-1187

Pour vous abonner ou vous désabonner, contactez-nous : crhcp.enap@justice.fr